



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [Twitter](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2021/15

Le 19 avril 2021

### **La Cour célèbre le soixante-quinzième anniversaire de sa séance inaugurale**

LA HAYE, le 19 avril 2021. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a célébré ce jour le soixante-quinzième anniversaire de sa séance inaugurale, tenue le 18 avril 1946 dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye.

La Cour a été instituée au lendemain de la seconde guerre mondiale en tant qu'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Son Statut fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945 et entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les premiers membres de la Cour ont été élus le 6 février 1946 lors de la première session de l'Assemblée générale, et la Cour a tenu sa séance inaugurale au Palais de la Paix, à La Haye, le 18 avril 1946.

A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Cour, sa présidente, Mme la juge Joan E. Donoghue, a fait une déclaration qui peut être visionnée sur «[UN Web TV](#)». Le texte de cette déclaration peut être consulté sur le [site Internet](#) de la Cour.

Dans sa déclaration, Mme la présidente Donoghue a relevé que, depuis sa création, «la Cour avait été saisie par les Etats de plus de 140 différends», ajoutant que «plus de 25 demandes d'avis consultatif lui [avaie]nt été soumises par des organes ou des institutions spécialisées de l'ONU».

«La Cour », a-t-elle poursuivi, « a démontré qu'elle était à même de connaître de différends touchant aux nouveaux domaines du droit international qui se sont fait jour et développés depuis sa première séance.»

La présidente s'est félicitée de ce que la Cour «a[vait] été saluée ces dernières années pour la manière dont elle avait traité les aspects scientifiques et techniques de différends ayant trait à l'environnement» et de ce qu'«[u]n certain nombre d'affaires liées à d'importants traités relatifs aux droits de l'homme [avaie]nt également été inscrites à son rôle».

Mme la présidente Donoghue s'est déclarée confiante que «l'institution et les procédures établies par le Statut de la Cour et par son Règlement continuer[ai]ent d'offrir un terrain fertile au règlement pacifique des différends interétatiques».

La Cour avait initialement prévu de marquer son soixante-quinzième anniversaire en tenant une séance solennelle au Palais de la Paix, en présence d'invités de marque. Malheureusement, a expliqué la présidente, «la pandémie a contraint la Cour à reporter cette séance, en attendant de pouvoir commémorer cet événement comme il se doit, avec toutes les garanties possibles pour la santé de chacun». La présidente a exprimé l'espoir d'avoir la possibilité d'organiser la séance solennelle à une date ultérieure et d'«accueillir en personne [les] invités dans la grande salle de justice afin de marquer cette date importante et de célébrer l'avenir prometteur de la Cour».

Cette année, la Cour a décidé de célébrer son anniversaire de différentes manières. Parallèlement à la diffusion d'une allocution vidéo, sa présidente a rédigé un [article](#) qui a paru dans *Chronique de l'ONU*, le magazine en ligne emblématique de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, une nouvelle vidéo institutionnelle présentant les activités et le rôle de la Cour sera publiée sous peu à l'intention des étudiants et du grand public ; le site Internet de la Cour sera enrichi d'une fonction de visite guidée virtuelle qui donnera aux usagers des informations sur les activités de la Cour et les guidera dans les salles du Palais de la Paix utilisées par celle-ci ; enfin, un ouvrage consacré aux travaux et aux réalisations de la «Cour mondiale», lui aussi destiné au grand public, paraîtra dans le courant de l'année.



Séance inaugurale de la Cour internationale de Justice, tenue le 18 avril 1946, au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas) (archives de la CIJ). Avec l'aimable autorisation de la CIJ. Tous droits réservés.

*Remarque* : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)  
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)